

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	513

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 modifiant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Accompagner et financer les projets de création et de reprise d'entreprise

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 200 000 € sur un montant subventionnable de 2 146 500 € TTC à la plateforme Initiative Anjou au titre de son fonds de prêts d'honneur création - reprise pour l'année 2020,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 200 000 €

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de la convention

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 1

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 80 000 € sur un montant subventionnable de 525 000 € TTC à la plateforme Initiative Anjou au titre de son fonds « développement » pour l'année 2020

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 80 000 €

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de la convention,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 1

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 100 000 € sur un montant subventionnable de 1 320 000 € TTC au Centre d'Initiatives Locales de Saint Nazaire et sa région au titre de son fonds «

développement » pour l'année 2020,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 100 000 €

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de la convention,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.3 annexe 1

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

ATTRIBUE

une subvention de 115 000 € sur un montant subventionnable de 280 000 € TTC à FONDES / FA PDL au titre du fonds de prêt de trésorerie « Pays de la Loire Rebond » sur la période mai 2020 - juin 2021,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 115 000 €

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 40% à la notification de l'aide,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.4 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

2 - Renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Région et appui aux réseaux d'accompagnement

ATTRIBUE

une subvention de 67 821 € (AE) sur une dépense subventionnable de 226 071 € TTC à l'association Initiative Mayenne en soutien au fonctionnement de la plateforme Initiative Mayenne,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 67 821 €,

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 50% à la notification de la convention

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

ATTRIBUE

une subvention de 46 300 € à la CPME sur un montant subventionnable de 101 637 € TTC au titre de son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 46 300 €,

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du au règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 50 % à la notification de la convention,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention

APPROUVE

les termes des conventions de partenariat entre la Région et 5 EPCI en matière de création-reprise d'entreprises pour l'année 2020

AUTORISE

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs